

Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Mardi 17 septembre 2019 à 20h00

Conseillers élus : 12 Conseillers présents : 9 Absents : 0 Excusé : 3

L'an deux mille dix-neuf, le dix-sept septembre les membres du Conseil municipal de la Commune d'Obenheim se sont réunis à la salle du Conseil située en mairie, sur la convocation qui leur a été adressée, par voie électronique, par le M. le Maire Rémy SCHENK le 12 septembre, conformément à l'article L.2121.10 du Code général des collectivités territoriales.

Présents: Rémy SCHENK, Bruno HEILBRONN, Florence ZEYSSOLFF, Jean-Claude BERRUER, Nadine GEYER, Dominique LEHMANN, Jeanine RICCOBENE, Gérard SPANIER, Valérie VALIAME.

Excusé : ✓ Danièle AMIOT procuration à Dominique LEHMANN

Absent : ✓ Christophe STUPFLER procuration à Florence ZEYSSOLFF

✓ Nicolas MULLER procuration à Bruno HEILBRONN

Également présente : Anne KAUFFMANN, Secrétaire Générale.

M. le Maire propose au Conseil Municipal d'ajouter un point à l'ordre du jour Point n°5 : Délibération rectificative. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

Point 1: Désignation du secrétaire de séance

<u>Point 2</u>: Approbation du PV du 23 juillet 2019

<u>Point 3</u>: Attribution de prix pour les maisons décorées

<u>Point 4</u>: Personnel : convention prévoyance

Point 5 : Délibération rectificative

Point 6: Cession de terrain

Point 7: Communications et informations diverses

La séance est ouverte à 20h15 sous la présidence de M. Rémy SCHENK, Maire d'OBENHEIM.

M. le Maire accueille le Conseil Municipal et indique l'attribution des pouvoirs pour cette séance.

L'appel nominal fait apparaître sur un effectif de 12 conseillers municipaux, 9 présents, 3 pouvoirs attribués, le quorum fixé à la moitié de l'effectif soit 7 est atteint. M. le Maire propose d'aborder les points à l'ordre du jour.

1. Désignation du secrétaire de séance

Le Conseil Municipal,

VU les articles L.2541-6 et L.2541-7 du Code Général des Collectivités Territoriales portant sur la désignation d'un secrétaire de séance,

ET conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales ainsi que de l'article L.2541-6 pour les Conseils Municipaux des communes d'Alsace-Moselle.

Désigne, à l'unanimité, Madame Anne KAUFFMANN, Secrétaire Générale, comme secrétaire de séance.

2. Approbation du Procès-verbal du 23 juillet 2019

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-23 et R.2121-9, le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 23.07.2019 est adopté à l'unanimité dans la forme et rédaction proposées. Il est procédé à sa signature.

3. Attribution de prix pour les maisons décorées

M. le Maire expose les modalités du concours organisé par la municipalité dans le cadre des festivités de la marche aux sorcières. Le passage du jury composé de Bruno HEILBRONN, Florence ZEYSSOLFF et Valérie VALIAME est programmé le 5 octobre prochain.

Pour récompenser les plus belles décorations, l'Assemblée vote à l'unanimité l'attribution de bons d'achats, auprès des commerçants locaux, dont le montant total ne pourra excéder une valeur de 250^e.

4. Convention prévoyance – 2020-2025

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide d'adhérer à la convention de participation mutualisée d'une durée de 6 années proposée par le Centre de Gestion du Bas-Rhin, pour le risque prévoyance couvrant les risques d'incapacité de travail et, le cas échéant, tout ou une partie des risques d'invalidité et liés au décès, à compter du 1er janvier 2020.

Pour ce risque, la participation financière de la collectivité sera accordée exclusivement à la convention de participation mutualisée référencée par le Centre de Gestion du Bas-Rhin pour son caractère solidaire et responsable.

5. Délibération rectificative

Vu la délibération n° DEL-03-19-7 du 27 mars 2018 relative à la prévision d'une cession de terrain communal au profit du gérant de l'entreprise Charpente Aptitude pour un tarif de $2000^{\,\varepsilon}$ HT l'are.

Considérant que cette délibération comporte des erreurs, dans la tarification et dans la nomination de l'acquéreur.

M. le Maire propose à l'assemblée de rectifier le tarif et le nom de l'acquéreur de la délibération n° DEL-03-19-7 du 27 mars 2018 comme suit :

- Décide d'attribuer un accord de principe à la cession d'un terrain en faveur de M. GASSER gérant de l'entreprise Charpente Aptitude.
- Décide de fixer le tarifé 2 200[€]HT/are.

6. Cession de terrain

Cession en faveur de M. SCHWARTZ gérant de l'entreprise JLS Usinage

M. le Maire expose au Conseil Municipal que M. SCHWARTZ, gérant de la société JLS Usinage de précision, souhaite acquérir une parcelle communale sur le terrain Griesgram.

L'Assemblée après étude de sa demande et du projet de division du terrain établi par le géomètre émet un avis favorable à cette cession aux conditions suivantes :

- Cession d'un terrain en zone C d'une superficie approximative de 25,0 ares au tarif de 2 200 € HT/are,
- Cession d'un terrain en zone NC d'une superficie approximative de 3,5 ares au tarif de 700 € HT/are.

Cession en faveur de M. GASSER, gérant de l'entreprise Charpente Aptitude

M. le Maire rappelle que l'Assemblée a déjà statuée sur la cession d'un terrain communal au profit du gérant de la Société Charpente Aptitude, la superficie devait être déterminée selon son projet.

M. le Maire informe qu'il lui a présenté récemment un projet détaillé pour la construction de son atelier et en présente les contours au Conseil Municipal.

L'Assemblée après étude de son dossier et du projet de division du terrain établi par le géomètre émet un avis favorable pour la surface et aux conditions suivantes :

- Cession d'un terrain en zone C d'une superficie approximative de 26,4 ares au tarif de 2 200[€] HT/are,
- Cession d'un terrain en zone NC d'une superficie approximative de 3,1 ares au tarif de 700° HT/are.

7. Communication et informations diverses

Broyage:

Un broyage sera organisé à l'atelier municipal le 26 octobre 2019 prochain de 09h00 à 11h30.

Dates à retenir :

Passage du jury pour les maisons décorées « Halloween » 5 octobre Broyage 26 octobre

La séance est levée à 22h45.

La date du prochain conseil est fixée au mardi 22 octobre 2019

Rémy SCHENK	Bruno HEILBRONN	Florence ZEYSSOLFF
Danièle AMIOT	Jean-Claude BERRUER	Nadine GEYER
Dominique LEHMANN	Nicolas MULLER	Jeanine RICCOBENE
Gérard SPANIER	Christophe STUPFLER	Valérie VALIAME